



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre

Délibération n°2023-39 : Approbation du rapport de la CLECT du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallaan, légalement convoqué le samedi 23 septembre 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallaan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 17
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Taoues COLL, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Eric MORISSET, Hélène MORONVALLE		
Représentés :	Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. NAWROCKI, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE, Nicolas RICHARD donne pouvoir à M. PAIN, Marie GALANO donne pouvoir à M. GLEIZE		
Absents :	Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Hélène MORONVALLE		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu les statuts de la Communauté Paris-Saclay ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 14 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, ressources humaines et intercommunalité du jeudi 21 septembre 2023,

Considérant que suite au transfert de la compétence voirie et espaces publics à la Communauté Paris-Saclay (CPS), l'attribution de compensation correspondante a été imputée comptablement dans la section de fonctionnement, y compris pour les dépenses d'investissement.

Considérant que ce mécanisme contribue à dégrader la capacité d'autofinancement des communes concernées,

Considérant que la CLECT du 14 juin 2023 a proposé de remplacer l'attribution de compensation de fonctionnement liée aux dépenses d'investissement par une l'attribution de compensation d'investissement du même montant, soit 80 365 / an (sur 12 mois) à Vauhallaan,

Sur présentation du rapport par M. Pain, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

091-219106558-20230927-2023_39-DE
Date de télétransmission : 02/10/2023
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Article unique : approuve le rapport de la CLECT du 14 juin 2023.



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhalla